



Thônex

législature 2020-2025
délibération n° 92
cm du 15/03/2022

Délibération

Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu qu'il convenait de modifier ce règlement de la cohésion sociale datant du 15 décembre 2020 afin de définir les conditions et modalités d'octroi de l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex ;
- Attendu que les propositions de mises à jour ont été validées lors de la séance de commission de la cohésion sociale du 8 février 2022 ;

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'adopter le nouveau règlement de la cohésion sociale qui définit les conditions et modalités d'octroi de l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex, version modifiée le 8 février 2022 selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.



Thônex, le 17 mars 2022- PHG/cck

(DM-22-17) cm/15/03/2022